

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 55 (1910)
Heft: 12

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- Yd 202. Campolieti, N.-M.: *Patria e Disciplina*. I principî dell' arte militare. Sursum corda ! Firenze 1909. 8.
- Yd 203. Nicoletti-Altimari, G.: *L'opera prestata dalle truppe del genio nelle regioni colpite dal terremoto del 28 dicembre 1908*. Testo e Tavole. Roma 1910. 8.
- Ye 246. Kaiser-Jubiläumswerk: *Der oberste Kriegsherr und sein Stab*. Die k. & k. Wehrmacht in Wort und Bild 1908. Wien 1908. fol. (wird nicht ausgeliehen).
- Yg 249. Négrier, de: *Les forces chinoises en 1910*. Paris 1910. 8.
- Yg 247. *Die Japanische Armee im Jahre 1910*. Deutsche Ausgabe von Ritter v. Ursyn-Pruszyński. Wien etc. 1910. 8.
- En outre, de nombreux historiques de régiments français.

CORRESPONDANCE

La division de cavalerie aux manœuvres du 2^{me} corps d'armée.

Dans l'article très intéressant du capitaine de Diesbach sur la division de cavalerie, un point, à mon avis, demande une rectification.

Avant d'entrer en matière, j'aime à constater que je suis tout à fait d'accord avec le capitaine de Diesbach que la critique est aisée et que faire mieux est quelquefois bien difficile. Je n'ai donc nullement l'intention de critiquer moi-même, d'autant que nous avons eu assez de critiques et de contre-critiques ces derniers temps.

C'est une idée générale, citée par le capitaine de Diesbach, qui m'a engagé à écrire ces quelques lignes.

L'auteur dit : « Le commandant de la division n'eut d'autre tort que d'être un cavalier au sens classique du mot, » et pour le prouver, il imagine un officier supérieur *d'infanterie* placé devant la même tâche, un officier d'infanterie ne connaissant rien de notre arme. Il dessine cet officier avec une fantaisie parfaite et lui fait prendre des décisions et des mesures qui en effet permettent un plein succès. L'auteur explique ce succès par le fait que son officier d'infanterie imaginaire, ne connaissant rien de la cavalerie, n'aurait fait autre chose *que de considérer le but à atteindre*.

Je pourrais comprendre qu'un officier d'infanterie ait de pareilles idées, mais il me semble que beaucoup d'officiers de cavalerie se sentiront froissés par une telle sentence, car, à mon avis, le premier devoir de *tout* officier qui entend diriger des troupes est de considérer le but qu'il veut atteindre avant de prendre une décision.

Que ce soit un officier d'infanterie ou de cavalerie, ou de n'importe quelle arme, il doit *avant tout* avoir ou se faire une image bien claire et nette de sa tâche. Rien au monde, et sûrement pas l'esprit cavalier le plus développé, ne saurait le dispenser de ce devoir fondamental.

Ce n'est pas pour chercher ailleurs des explications aux échecs de la division de cavalerie que je me permets cette rectification. Je l'ai faite uniquement pour que nos confrères de l'infanterie ne croient pas que nous autres, dans la direction de notre troupe, nous nous laissions guider seulement par notre esprit cavalier. L'officier de cavalerie doit souvent prendre une décision beaucoup plus rapidement que l'officier d'infanterie, mais si dans ces décisions il se laisse guider par un autre motif que la tâche à accomplir ou le but à atteindre, il les manquera toujours, même avec l'esprit cavalier le plus développé.

P. SARASIN,
major de cavalerie.

Le capitaine de Diesbach à qui, suivant l'usage, nous avons communiqué ces lignes, nous écrit :

« Je ne voudrais pour rien au monde causer quelques peine au major Sarasin.

» Mon « officier d'infanterie » ne prétend pas symboliser une supériorité intellectuelle quelconque de son arme sur la nôtre. Il n'en est pas moins vrai que nous nous croyons tenus de chercher nos moyens tactiques dans un certain cadre, par trop spécial, et que, dans le cas particulier, la vraie la seule solution du problème était nettement en dehors de ce cadre. Un officier d'infanterie affranchi de tout préjugé n'aurait certainement pas répugné, lui, à résoudre la tâche comme le proposais. C'est tout ce que j'ai voulu dire. »

BIBLIOGRAPHIE

Die heutige Feldartillerie (mit Rohrrücklauf). Ihr Material, techn. Hilfsmittel, Schiessverfahren, Organisation und Taktik, von ROSKOTEN, Haupt. u. Batt. chef. — 2 vol. Berlin 1909, R. Eisenschmidt.

Cet ouvrage très complet et très documenté fait bien connaître l'artillerie à recul sur affût. Tandis que le général-major Wille, dans la 3^e édition de sa *Waffenlehre* parue en 1908, a traité le sujet en examinant par chapitres séparés l'artillerie des différents pays, le capitaine Roskoten a adopté une autre classification; il étudie successivement les divers organes du matériel.

Voici les titres des chapitres du premier volume de plus de 300 pages, qui contient le texte : Développement de l'artillerie. Bouches à feu. Boucliers. Appareils de pointage. Construction de la pièce. Munitions. Avant-trains et caissons. Appareils accessoires. Tir. Organisation et approvisionnement en munitions. Tactique. — Ce texte est suivi de deux annexes. La première, donne pour chaque pays une bibliographie des articles de revues parus sur son artillerie, ainsi que l'indication sommaire du matériel adopté par ce pays, avec renvoi aux pages où il en est fait mention dans le texte.